



Exercice du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) lundi 15 octobre: Entrées-Sorties de l'établissement impossibles entre 09h00 et

10h15 .

publié le 15/10/2018 - mis à jour le 11/05/2019

L'Education Nationale doit assurer la sécurité de vos enfants au collège **lors d'accidents graves** d'origine naturelle ou technologique ou d'attentat-intrusion dans l'établissement.

Ces accidents, appelés **risques majeurs**, sont répertoriés, pour chaque zone, par la préfecture et la mairie et sont pour le collège René CAILLIÉ :

- ▶ **La tempête.**
- ▶ **Le transport de matières dangereuses** (sur l'autoroute et la voie ferrée).
- ▶ **Le glissement de terrain.**
- ▶ **Et l'attentat-intrusion.**

Ces risques ont une éventualité très faible, et l'on pourrait être tenté de les oublier sans s'y préparer.

Cependant, **la réglementation nous impose la mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)**, pour y faire face.

Ce PPMS est élaboré sous l'autorité du chef d'établissement, soumis au vote du Conseil d'Administration, validé par le Directeur Académique de l'Education Nationale et par le Préfet du département.

Vous avez la possibilité d'en prendre connaissance en le consultant au collège.

Un exercice de déclenchement du PPMS se déroulera au collège **lundi 15 octobre 2018 entre 9h et 10h15** et **simulera un confinement** suite à l'annonce d'une **intrusion** .

Il est obligatoire que le 1er des 3 exercices PPMS de l'année scolaire porte sur ce risque

- ▶ Le déclenchement se fera entre 9h et 9h45

 01_alerte_ppms_intrusion-attentat (MP3 de 145.1 ko)

- ▶ La fin d'exercice sera annoncée par le signal de fin d'alerte

 06_fin_tout_type_ppms (MP3 de 302.2 ko)

- ▶ La durée n'est pas déterminée, l'équipe de direction en décidera en fonction des constatations effectuées lors de nos vérifications.
- ▶ L'exercice empiètera volontairement sur la récréation de façon à habituer les élèves à ne pas sortir à la sonnerie en cas de véritable attentat ou intrusion.
- ▶ La récréation post-exercice durera 15mn, la séquence M3 sera donc raccourcie.

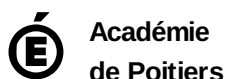
▶ Personne, sauf cas d'urgence avéré, ne sortira ou n'entrera dans l'établissement durant cet exercice. (une affiche sera apposée sur le porche et le portillon du parking de technologie pour prévenir les visiteurs, un message téléphonique sera enregistré et une information mise en ligne sur le site du collège et pronote)

▶ **Les élèves ne doivent pas être prévenus à l'avance.**

- ▶ Les consignes leur seront indiquées au moment du déclenchement par chaque adulte qui en aura la charge (qui précisera qu'il s'agit d'un exercice)
- ▶ Le secrétariat du procureur (le tribunal étant voisin), le commissariat, la mairie de Saintes, la police municipale, la gendarmerie de Saintes, les pompiers seront prévenus de l'exercice pour éviter toute réaction
- ▶ Deux autres exercices PPMS, également obligatoires, seront effectués dans l'année, ils concerneront les risques majeurs. le signal de déclenchement sera différent

 05_alerte_ppms_risques_majeurs (MP3 de 356.1 ko)

- ▶ Aucune information préalable sur ces deux autres exercices ne sera donnée, les consignes sont dans le dossier placé dans les salles et qui sera ajouté au casier numérique Pronote.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.